



# MOBILITÉ DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

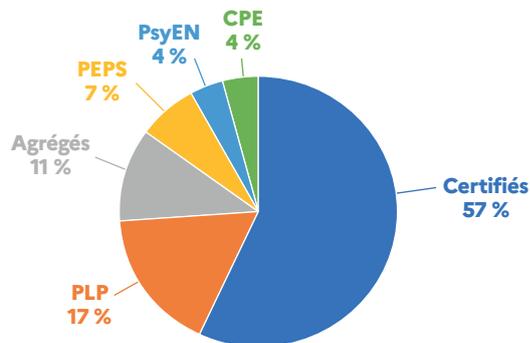
MOUVEMENT 2021/2022

Les lignes directrices académique, déclinaison des lignes directrices nationale, déterminent les orientations générales de la politique de mobilité. Dans l'académie, le mouvement des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale s'articule autour de différents principes : transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

## 1/ MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE

Sur les **699 participants** de l'académie de Bordeaux au mouvement inter-académique et aux mouvements spécifiques, **511** sont des stagiaires et participent obligatoirement.

### Répartition par corps des participants :



### BONIFICATIONS ACCORDÉES :

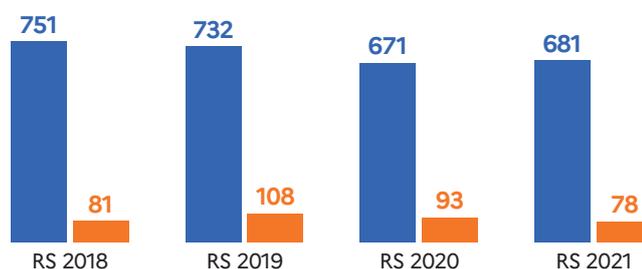
- 275** au titre du **rapprochement de conjoints**
- 19** au titre de l'**autorité parentale conjointe**
- 29** au titre du **dossier au titre du handicap**
- 10** au titre du **centre d'intérêt matériel et moral**

### Le mouvement spécifique national (SPEN) :

**194 agents** de notre académie ont formulé **216 demandes** sur majoritairement 3 mouvements : CPGE, DDFPT et PLP requérant certaines compétences.

### Résultat du mouvement national :

(Flux entrants/Sortants)



### Solde du mouvement

- Entrées
- Sorties

## 2/ MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

Nombre de postes : **980 postes** ont été offerts au mouvement dont **113 postes** spécifiques académiques (SPEA).

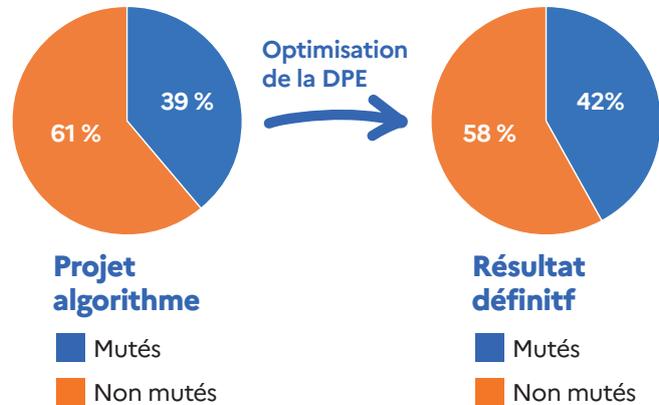
Nombre de participants : **3 039 participants** dont **65 %** de femmes.

Nombre de vœux formulés : **25 236 vœux** exprimés soit une moyenne de **8 vœux par agent**.

Âge moyen des participants : **42.5 ans**

### Résultat du mouvement intra-académique :

Augmentation de 3 % des mutés (85 personnes) grâce au travail d'analyse des équipes de la DPE. Après le lancement de l'algorithme, qui détermine les mutés qui entrent dans un département, les gestionnaires de la DPE poursuivent le travail de manière manuelle afin de réaliser des mutations supplémentaires sur des agents initialement « non mutés », au sein d'un département ou au sein d'une commune, mais aussi d'optimiser les mutations de personnels déjà mutés.



### Taux de satisfaction en pourcentage :

|                                    | Participants obligatoires | Participants volontaires |
|------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Sur le 1 <sup>er</sup> vœu formulé | 10%                       | 14%                      |
| Sur les 5 premiers vœux            | 33%                       | 18%                      |

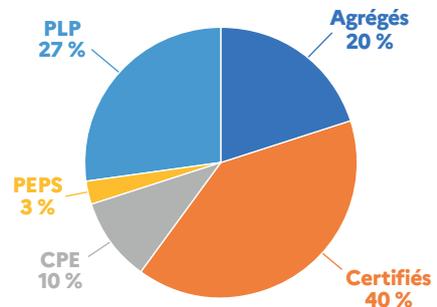
Le taux de satisfaction sur les 5 premiers vœux pour les personnels volontaires est lié à la formulation de vœux limités et précis, vacant ou susceptible de l'être.

## 3/ LES POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUE (SPEA)

Nombre de postes spécifiques académique vacants : **113**

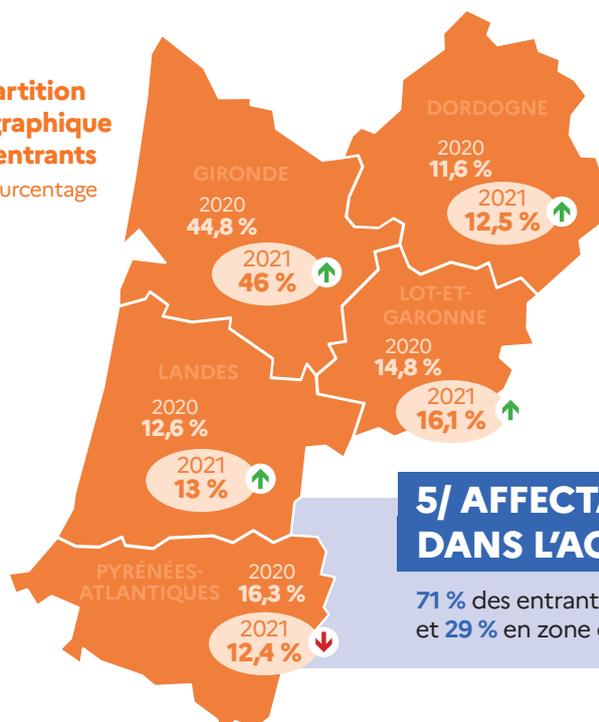
En moyenne, un candidat qui se positionne sur ces postes à compétences particulières (recherche de l'adéquation poste/personne) n'exprime que **2 vœux SPEA**.

### Nombre de candidats avec vœu SPEA



### Répartition géographique des entrants

En pourcentage



## 4/ PRIORITÉS LÉGALES

Le rapprochement de conjoints : **798 demandes ont été satisfaites sur les 1 659 demandes** présentées au titre du rapprochement de conjoint, soit **48 %**

Bonification au titre de situation particulière (handicap, médical ou social) : **149 dossiers bonifiés sur les 341 demandes** présentées, soit **44 %**.

## 5/ AFFECTATION DES ENTRANTS DANS L'ACADÉMIE

**71 %** des entrants se trouvent affectés en établissement et **29 %** en zone de remplacement.